

MODE D'EMPLOI DE LA FEUILLE DE SURVEILLANCE

Pourquoi ? Repérer des cas groupés d'IRA ou GEA nécessitant des mesures collectives

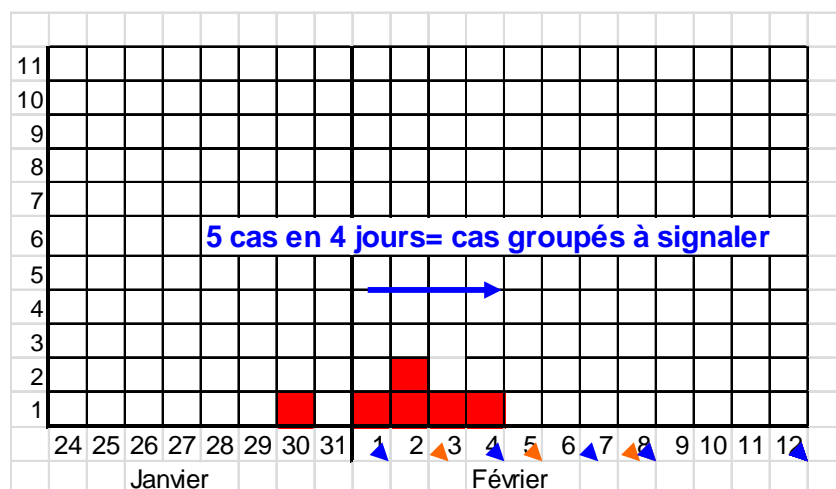
Qui tient à jour ? Les infirmier(e)s

Comment ?

- surveillance toute l'année, pas seulement en période hivernale :
 - o indiquer **chaque nouveau cas**, parmi les résidents, par un carré
- recopier les cas survenant du 25 au 31 sur la page suivante +++
- pour des cas survenant le même jour, les carrés s'empilent
- **à chaque cas se poser la question :**
 - o **Pour les IRA : y a-t-il au moins 5 cas d'IRA en moins de 4 jours ?**
 - o **Pour les GEA : y a-t-il au moins 5 GEA en moins de 4 jours ?**

Si oui à ces questions : des mesures doivent être prises et les cas groupés identifiés doivent être signalés à l'ARS Grand Est (cf coordonnées bas de la page)

Exemple de cas groupés d'IRA



Lien à utiliser pour la déclaration sur le portail national de signalement :

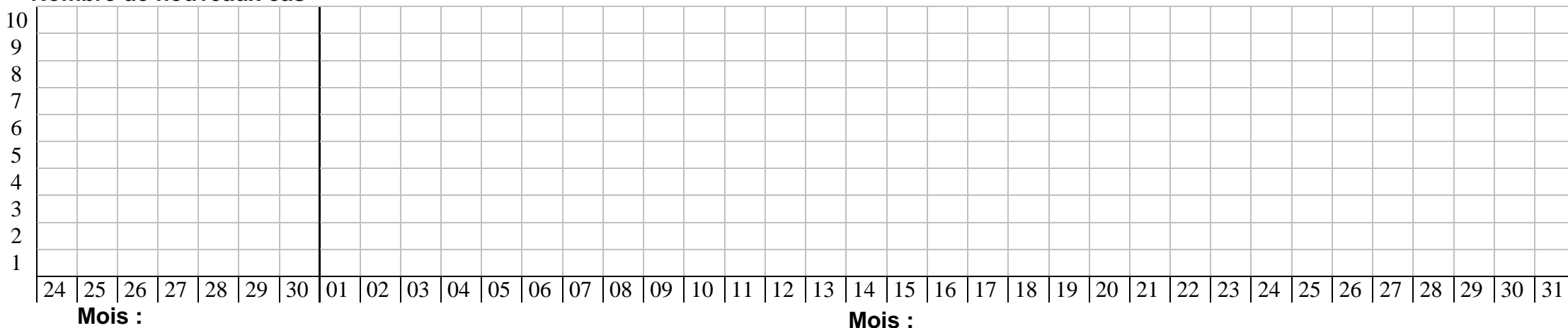
[Lien vers le portail national de signalement](#)

Fiche pour mois N comportant 30 jours et mois N+1 comportant 31 jours

Nom de l'établissement :

Année :

Nombre de nouveaux cas



Critères de signalement : au moins 5 cas de GEA dans un délai de 4 jours parmi les personnes résidentes.

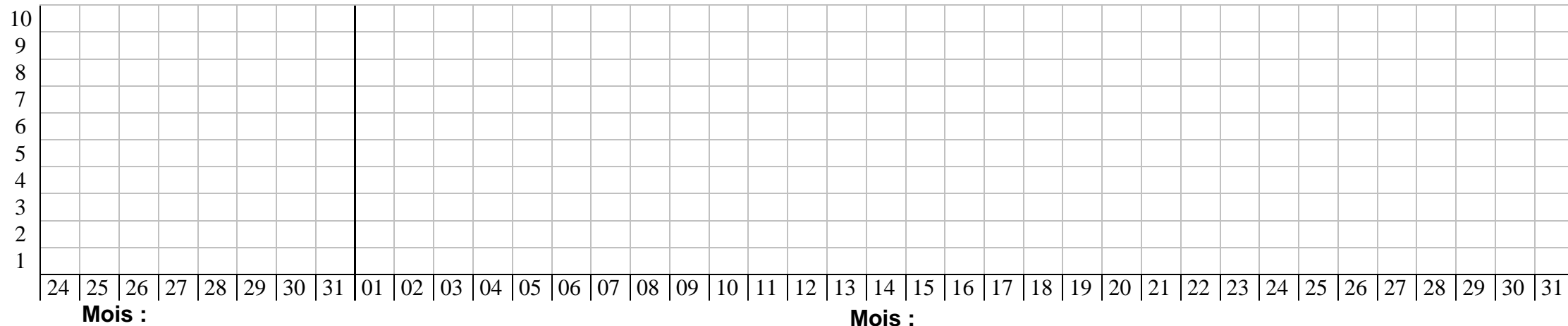
Surveillance des infections dans les collectivités de personnes âgées

GASTROENTERITES AIGUËS (GEA)

Fiche pour mois N comportant 31 jours et mois N+1 comportant 31 jours
(juillet /août - décembre/janvier)

Nom de l'établissement : Année :

Nombre de nouveaux cas



Critères de signalement : au moins 5 cas de GEA dans un délai de 4 jours parmi les personnes résidentes.